

M. M. C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas m'ingérer dans les projets ministériels touchant la discussion du problème du blé. Sans doute, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) veut que l'étude de ce crédit soit terminée avant l'ajournement de Pâques. Cependant, j'ai une crainte. Si cette motion est retirée, il faudra le consentement unanime de la Chambre pour la rétablir, et ce consentement sera peut-être refusé. Je ne crois pas que le Gouvernement puisse nous donner cette assurance, parce que d'autres groupes de la Chambre s'y opposeront peut-être. A part cela, je ne tiens nullement à retarder les travaux de la Chambre. Si l'on peut rétablir la motion, et si toute la députation nous en donne l'assurance formelle, je ne retarderai pas le débat davantage.

L'hon. M. HANSON: La Chambre ne pourrait-elle se former en comité des subsides, de consentement unanime, et la motion et l'amendement ne pourraient-ils rester au *Feuilleton*, avec l'assentiment général? De cette façon, toutes les positions seront sauvegardées.

M. l'ORATEUR: M. Ilsley, appuyé par le très honorable M. Lapointe, propose que je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, avec l'entente que, du consentement unanime de la Chambre, l'amendement proposé par l'honorable député d'Haldimand (M. Senn) soit consigné de nouveau au *Feuilleton*.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas ce que nous avons compris.

M. l'ORATEUR: Je prends pour acquis que la Chambre veut que je le fasse consigner au *Feuilleton*, dès la fin du présent débat.

L'hon. M. HANSON: Ce n'est pas ce que nous avons compris. Ne pouvons-nous pas, du consentement unanime, réserver cette motion et cet amendement, et puis, avec l'assentiment général de la Chambre, nous former en comité des subsides? Cet amendement devrait être laissé au *Feuilleton*; j'ignore la procédure, le point important est que nous atteignons l'objet en vue. Si votre proposition est adoptée, monsieur l'Orateur, je crains que quelque honorable député ne s'y oppose.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur dit que la Chambre lui a demandé de rétablir la motion.

L'hon. M. HANSON: A condition que nous atteignons le but que nous avons à l'idée. (La motion de M. Ilsley est adoptée, et la Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Fournier (Hull).)

[Le très hon. Mackenzie King.]

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédit spécial:

422. Pour des primes à la réduction des emblavures, aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour les frais d'administration s'y rattachant, et pour les nominations temporaires qui peuvent être requises, nonobstant toute disposition de la loi du service civil, \$35,000,000.

M. BENICE: Monsieur le président, j'avais l'intention de parler sur la question du blé lors de l'étude de l'amendement présenté par l'honorable représentant de Haldimand (M. Senn), et dans ce cas j'aurais commencé mes observations en disant que tous les habitants des provinces des Prairies condamnent le programme du blé annoncé par le Gouvernement, car il le juge tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins des cultivateurs de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture a donné des explications il y a quelques jours sur ce programme que les deux ministres, chargés de cette question, c'est-à-dire le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre du Commerce (M. MacKinnon), avaient annoncé il y a quelques semaines. Cette politique est de nature à désappointer et à décourager le cultivateur des Prairies, ainsi que les provinces de l'Ouest, au suprême degré. Personne d'entre nous n'avait osé, dans toutes ses suppositions et ses hypothèses, penser que le cultivateur serait aussi maltraité qu'il l'est en vertu de ce programme. Je proteste aussi énergiquement que je le puis contre l'insuffisance de ces propositions, car elles ne permettent pas à nos agriculteurs de maintenir un niveau de vie convenable.

Avant d'entrer dans le vif des observations que je désire présenter au comité cet après-midi, j'aimerais soumettre une idée au sujet des deux ministres en charge du blé; on l'a déjà présentée à la Chambre et les journaux l'ont exposée. L'automne dernier, le ministre de l'Agriculture a déclaré que l'exécution du programme relatif au froment était confiée à deux ministres, le ministre du Commerce et lui-même. Le Gouvernement s'en tenait au principe que deux têtes valent mieux qu'une. Je suis d'avis, et bon nombre d'habitants des provinces des Prairies de même, que nous obtiendrions des résultats plus probants et mieux concertés, que nous ferions disparaître une bonne partie de la confusion qui existe dans l'esprit de tant de gens, si le programme du blé, en notre pays, relevait d'un seul ministre de la couronne.

J'aimerais que le ministre de l'Agriculture assumât l'entière responsabilité concernant la production, la vente, le financement, la construction des aménagements d'emmagasiner sur la ferme et ainsi de suite. Il a déclaré que ce serait un fardeau énorme, mais s'il juge